



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GEST05 DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2013**

Le Conseil d'Administration du GEST 05 s'est réuni ce mercredi 4 décembre 2013 à 17 heures à la Maison de la Santé au Travail à Gap.

### ***Participaient à cette réunion :***

### ***Etaient excusés :***

#### ***Administrateurs Employeurs :***

Nicolas CHABRAND, SAS Ragoucy  
Stéphane CHOLLOT  
Christian MABBOUX, Prenot-Guinard  
Jean-Michel PEYLA, Président

Vincent BOMBAIL, Pharmacie  
Hervé BUISSON, Hôtel ALLIEY  
Bernard FAUVEL, ADAPEI La Source  
Philippe LECOYER, Avocat,  
Xavier RICHIERO, AXA Assurances  
Michel VRINAT, RD Technologies

Catherine REGNIER-SALLE, Directrice  
Invité : Frédéric SPAGNOU

Jacques KOUBI, Cabinet d'Expertise Comptable TOUCHET

#### ***Administrateurs Salariés :***

#### ***Etaient excusés :***

Thierry COQUILLAT, CFE-CGC  
Patrick FISEL, CGT  
Corinne PIZZELLA, FO

Roland BAGNASCHINO, CFTC  
Hervé GERMAIN, CFTC  
Michel BOREL, CFDT  
Michelle TOLLA, CFDT  
Marc GIULJ, FO  
Chantal LI'PATOFF, CFE-CGC

#### ***Salariés GEST05 :***

Présent : Docteur Gérald MAGALLON

Excusés : Docteurs AYASSE-JAUBERT, GRAVIER, TERRACOL, et Christine BELLINO (DRE)

---

Le Président Jean-Michel PEYLA remercie les membres présents et accueille Frédéric SPAGNOU, Président d'ARD, qui fait part de son intérêt et de sa candidature à un mandat d'administrateur du GEST05.

Il est précisé que ce mandat fait suite à la démission de Philippe LECOYER, administrateur employeur.

Cette candidature sera présentée lors de la prochaine assemblée générale au printemps 2014.

4 pouvoirs ont été transmis :

- Vincent BOMBAIL, Philippe LECOYER et Michel VRINAT donnent pouvoir à Jean-Michel PEYLA

- Michèle TOLLA donne pouvoir à Michel BOREL, absent au Conseil d'Administration.

## **1 – Rapport d'activité du service - Démarche de Progrès en Santé au Travail – Projet de service - Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)**

Cf. ppt présenté

Parmi les axes « spécifiques » du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens figure une action sur la Prévention de la Désinsertion professionnelle (PDP).

Il s'agit des actions mises en œuvre pour maintenir un salarié dans l'emploi et notamment de l'anticipation nécessaire pour éviter la perte d'emploi.

Il est précisé qu'il s'agit bien de situation de risque d'inaptitude médicale, qu'elle soit physique ou mentale (même si la gestion des Risques Psycho Sociaux demeure délicate). L'inaptitude ou l'inadéquation des compétences du salarié avec le poste occupé relève de la gestion RH.

A noter que pour tous les arrêts de plus de 3 mois, le médecin conseil adresse le salarié au médecin du travail, en visite de pré reprise.

Les visites de pré reprise s'organisent de manière de plus en plus précoce.

Afin d'optimiser la prise en charge et le suivi de ces situations, l'ensemble des partenaires œuvrant dans le département, qu'il s'agisse des médecins et infirmiers du Travail, des médecins conseil et des assistantes de la sécurité sociale, a bénéficié d'une formation spécifique à la méthode JABES.

Cette structuration de la prise en charge est gage de cohérence dans la mise en œuvre des interventions des différents acteurs.

Les administrateurs sont intéressés de découvrir qu'il existe un lieu de concertation entre médecin du travail, médecin conseil et assistante sociale, sans oublier le médecin traitant dont l'avis aura également été sollicité.

Le médecin conseil décidera in fine de l'indemnisation du salarié.

A la question de savoir si les médecins sont formés pour détecter les simulateurs ; le médecin présent rappelle que la vision de l'employeur et celle du médecin ne sont pas forcément partagée face à la situation.

Sur l'avancement de l'activité médicale, il ressort :

- une diminution de 10% des visites médicales tout type confondu sur l'année

Cette baisse se concentre sur les visites de reprise qui ne sont dorénavant obligatoires qu'après 30 jours d'arrêt de travail (21 jours et 8 jours suite à AT, auparavant) et les visites périodiques espacées à 24 et 48 mois.

- les visites dites « à la demande » le sont à la demande du salarié ou de l'employeur

Une visite de pré reprise peut être déclenchée soit par le salarié lui-même, soit par le médecin conseil, soit par le médecin du travail.

- Nombre de salariés en retard de leur suivi : 4 690 à fin 2012, 3 370 à fin 2013.

Présentation des « radars », avec une approche au regard des risques et une de la santé.

Celle relative aux risques figure en 1<sup>ère</sup> page de la Fiche d'Entreprise (20% des entreprises en disposent), celle relative à la santé apparaît dans le rapport annuel de l'entreprise +50 salariés. Ce denier peut être demandé au médecin du travail, dès lors que l'entreprise compte au moins 15 salariés.

En effet, il s'agit d'une approche collective, à partir d'indicateurs validés.

L'échange porte ensuite sur la pénurie de la ressource médicale et les moyens d'y pallier (cf. présentation répartition en PACA Corse).

## **2 – Estimé réalisé 2013**

Présentation par Jacques KOUBI.

Pas de gros écarts constatés.

Concernant la difficulté à vendre les locaux du 7 rue Capitaine de Bresson à Gap, un administrateur propose de faire travailler un architecte pour reconfigurer l'espace en logement individuel de manière à proposer une offre plus attractive pour les particuliers. Il pourrait également faire une estimation du coût des travaux pour une telle transformation. Pour mémoire, les charges de copropriété de cet immeuble continuent de peser sur le GEST05 à hauteur de 4 000 €/an auxquels s'ajoutent la taxe foncière pour 3 400 €.

Le prix de vente pourrait éventuellement être revu à la baisse. A ce jour aucune négociation ni de la part d'acheteurs potentiels, ni de la part des agences immobilières n'a été sollicitée.

Le poste « Rémunération du personnel » n'intègre aucune provision pour primes à destination du personnel. Les années précédentes, il avait été décidé de provisionner une enveloppe distribuée au vu de l'arrêté de l'exercice, sous réserve du maintien d'un résultat positif.

### 3 – Budget 2014

Les augmentations notamment sur le poste « Rémunération du personnel » sont principalement la conséquence de :

- l'application de la nouvelle CCN au 1/01/2104
- l'application d'un taux directeur suite aux négociations annuelles obligatoires menées au niveau national (CISME), estimé à 1,5 %
- l'embauche prévue d'un médecin du travail temps plein sur 9 mois

Au vu du résultat affiché et du peu de marge de manœuvre pour « serrer les boulons » au-delà de ce qui se fait déjà, la réflexion se porte sur une augmentation de la cotisation. Un tableau comparatif des cotisations appliquées en PACA Corse en 2013 vient éclairer la réflexion.

Des simulations de variations de chacune des valeurs sont également proposées aux administrateurs.

Après réflexions et échanges, notamment sur le contexte économique général et la situation délicate des entreprises des Hautes-Alpes, en particulier, la proposition suivante émerge :

- Maintien du taux de cotisation à 0,4%
- Augmentation de la valeur plancher à 70 € HT (au lieu de 65 € HT)
- Augmentation de la valeur plafond à 115 € HT (au lieu de 110 € HT)

En complément, il est proposé d'augmenter :

- Cotisation adhésion : 70 € HT (Plancher 2014)
- Droit d'entrée à 19 € HT (au lieu de 16,32 € HT)
- Surcoût SMR à 12 € HT (au lieu de 11,22 € HT)
- Intérimaires à 85 € HT (au lieu de 69,36 € HT)
- Extérieurs à 85 € HT (au lieu de 75,29 € HT)
- Et de remplacer la facturation de la « reconvoque suite à absence » (32,13 € HT) par la **facturation de l'absence à hauteur de 35 € HT**

Certes, ces mesures ne permettront pas d'équilibrer le budget 2014 ; les réserves financières du GEST05 pourront venir compenser un manque de recettes.

A noter, qu'un effort tout particulier devra être fait en matière de communication.

Aucune question n'étant soulevée, le Président propose de voter les résolutions :

➤ **Le budget 2014, avec les augmentations proposées**

Approuvé à l'unanimité par les administrateurs présents ou représentés moins 1 abstention

➤ **Les dates d'échéance des Bordereaux d'appel de cotisations au 18/02/2014 et règlement au 19/03/2014**

Approuvé à l'unanimité par les administrateurs présents ou représentés moins 1 abstention

En l'absence d'autre question, le Président propose de lever la séance et remercie les administrateurs présents.

Fait à Gap, le 5 décembre 2013

Jean-Michel PEYLA  
Président

Corinne PIZZELLA  
Trésorière